

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**21 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 21 Octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Sydney Bechet à Saint Honoré les Bains sous la Présidence de David BONGARD, 1<sup>er</sup> vice-Président.

Date de la convocation : 14 Octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 28 Octobre 2021

Etaient présents :

- Achun : Rémy SELLIER Supplée  
Denis LARUE
- Alluy : Patrice BONNET
- Aunay en Bazois : Patrick CHAUSSAT
- Avrée : Georges CHATEAU
- Biches : Denise PERRET
- Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT
- Cercy-la-Tour : Sébastien DESCREAU, Alain REININGER, Jean-Michel AGEZ, Monique BERNARD, Marie-Laure PARMENTIER, Michel MULOT
- Charrin : Hervé GARCON
- Chatillon-en-Bazois : Michel MARIE
- Chiddes : /
- Chouigny : Thierry LAPORTE
- Dun sur Grandry : /
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD  
Frédéric LEMOINE
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : /
- Lanty : Annick BERTRAND
- Larochemillay : /
- Limanton : Marie-Agnès MICHOT
- Luzy : Jocelyne GUERIN, Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT, Floor NUSINK
- Maux : Christian RIBEAU
- Millay : Christian POUCHELET
- Montambert : Marie-Christine ROY
- Montapas: Jean-Pierre FREGUIN
- Montaron : /
- Mont et Marré : Sylvain BONNODOT
- Montigny sur Canne : Antoine-Audoin MAGGIAR
- Moulins-Engilbert : Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER, Elisabeth JOSSE, Alban BEAUZON
- Ougny : Michel DURAND
- Poil : Christian COURAULT
- Préporché : René DUVERNOY
- Rémillly : Jean-Paul MARGERIN
- Saint Gratien Savigny : Philippe SAYET  
Supplée Jean-Paul REVERDIAU
- Saint Hilaire Fontaine : /
- Saint-Honoré-les-Bains : Didier BOURLON  
Jean-Jacques LAMALLE
- Saint-Seine : Serge SAUVAGET
- Savigny Poil Fol : Bernard LEBLANC
- Semelay : Guy LAFFAYE
- Sermages : Dominique STRIESKA
- Tamnay en Bazois : /
- Tazilly : Pascal GUERIN
- Ternant : Olivier FOREST
- Thaix : Jean-Jacques PLOUVIER Supplée  
David JOYEUX
- Tintury : Pascale CHAMARD
- Vandenesse : Yves PERRAUDIN
- Villapourçon : Jean CHINCHOLE

Conseillers communautaire suppléants présents :  
Ghislaine ROQUEFORT.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 52
- Procurations : 8
- Qui ont pris part à la délibération : 60

Procurations de :

- 1 – M. Jean-Christophe SAVE à M. Serge DUCREUZOT
- 2 – Mme Christine MASCARELLO à M. Michel MARIE
- 3 – Mme Bernadette VOILLIOT à M. Christian POUCHELET
- 4 – M. Jean-François THEVENIAUD à Mme Sophie CLERGEOT
- 5 – Mme Christiane MAURY-JOSSERAND à M. Thierry LAPORTE
- 6 – M. Thierry DESCOURS à Mme Jocelyne GUERIN
- 7 – Mme Caroline MARCEAU à M. Sébastien DESCREAUX
- 8 – M. Pascal PERRIN à M. David BONGARD

Secrétaire de séance : Monique BERNARD

Assistaient également à la réunion :

Jean-Sébastien HALLIEZ, Responsable du pôle Juridique de la CCBLM  
Maëlle GRANGEON, Directrice générale des services de CCBLM

### LISTE DES DELIBERATIONS DU 21 Octobre 2021

- N° 2021-132 : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 23 Septembre 2021.
- N° 2021-133 : Culture : Convention pour le CLEA.
- N° 2021-134 : Culture : Partenariat pour le CLEA avec le Conseil Départemental de la Nièvre.
- N° 2021-135 : Conseillers Numériques : Convention avec le Conseil Départemental de la Nièvre.
- N° 2021-136 : Energie : Marché groupé avec le SIEEEN – électricité.
- N° 2021-137 : Déchets Ménagers : Marché de collecte des déchets ménagers.
- N° 2021-138 : Déchets Ménagers : Mise aux normes de la déchetterie de Cercy la Tour.
- N° 2021-139 : Déchets Ménagers : Régularisation de la REOM.
- N° 2021-140 : Economie : Dossiers Fonds Régional des Territoires (FRT) – Aides directes aux entreprises.
- N° 2021-141 : Assainissement : Marché de curage des ouvrages.
- N° 2021-142 : Assainissement : Marché de travaux pour Luzy et St Honoré les Bains.
- N° 2021-143 : Voirie : **Recrutement du maître d'œuvre pour les travaux 2022.**
- N° 2021-144 : Voirie : Attribution du Fonds Collectif et Solidaire.
- N° 2021-145 : Voirie : Vente du tracteur.
- N° 2021-146 : Voirie : **Travaux de renforcement la VC3 d'Achun.**
- N° 2021-147 : Travaux : **Dalle d'hivernage du port de Châtillon en Bazois.**
- N° 2021-148 : Finances : Décision Modificative N° 2 Budget Général.
- N° 2021-149 : Finances : Décision Modificative N°2 Budget Assainissement.
- N° 2021-150 : Finances : Décision Modificative N° 2 Budget Voirie.
- N° 2021-151 : **Chantier d'insertion : Achat d'un véhicule.**
- N° 2021-152 : Accueil Nouvelles Populations : Demande de subvention au Conseil Départemental.
- N° 2021-153 : Tourisme : Financement du poste de Fleury.
- N° 2021-154 : Habitat : Subvention OPAH.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 23 septembre 2021.**

#### Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

##### Devis

##### Assainissement :

- BTP Charrin : Remplacement tampons ANC Montigny: Devis de 600,00 € H.T

##### Travaux :

- SCHINDLER : Maintenance Halte-Garderie à Luzy : Devis N° 146743587 de 812,95 € H.T

- Nicolas LEJAULT : Réparation plafonnier Maison de santé Châtillon :

Devis N° DE2109 - 136 de 197,61 € H.T

- Ets Yves BERTHIER : Création d'un caniveau Centre Social de Fours:

Devis N° 00652 de 1535,70 € H.T

##### Déchets Ménagers :

- SAMIFRA : Réparation Camion benne : Devis N° 9002645 de 160 € H.T

##### Divers :

- ETGN : Ménage sur le site de Cercy la Tour : Devis N° 21DV09050 de 378,00 € H.T

- ETGN : Ménage sur le site de Luzy : Devis N° 21DV09051 de 378,00 € H.T

- ETGN : Ménage sur le site de Moulins + Office de Tourisme + Télécentre :

Devis N° 21DV09049 de 462,00 € H.T

- CCI NIEVRE : OTBLM Formation Espagnol : Convention N° 218741 de 600,00 € T.T.C

- Romain LABORDE : OTBLM Guide Producteurs : Devis N° D211006-01 de 480,00 € T.T.C

- Romain LABORDE : OTBLM Carte Touristique : Devis N° D211006-02 de 1250,00 € T.T.C

- Romain LABORDE : OTBLM Guide Hébergement : Devis N° D211006-03 de 1250,00 € T.T.C

- DIAZO+ : Achat papeterie CCBLM avec logo: Devis N° A48193 de 441,90 € T.T.

Compte-rendu des décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

##### Personnel :

- Validation de la fiche de poste du conseiller en séjour, chargé du développement d'activités d'itinérance au BIT de Châtillon-en-Bazois
- Recrutement d'un gardien de déchetterie en surcroît d'activités (6 mois)
- Prolongation du contrat de l'agent d'entretien pour le site des déchets ménagers à Saint-Honoré-les-Bains
- Heures complémentaires au pôle finances du fait de l'absence de la responsable

##### Tourisme :

- Choix du logo de l'Office du tourisme Rives du Morvan
- Réalisation du dossier de presse sur la station thermale pour un montant de 1 980 € TTC
- Accord pour signer les devis de l'entreprise Lejault pour l'installation de la climatisation réversible au BIT de Cercy-la-Tour et Saint-Honoré-les-Bains pour un montant total de 7 062,99 € TTC

## Déchets ménagers

- Achat de cuves à huile de moteur usagée pour un montant de 5 169,60 € HT
- Demande d'autorisation à la CNIL pour la sécurisation des sites de Luzy et Préporché

## Economie

- Actions collectives FRT : accord pour réaliser une vidéo, une parution dans le panorama des entreprises, une publicité pour Noël pour un montant total de 5 047 € TTC

## Culture

### Intervention de la Maison de la culture

Laurent CODAIR, secrétaire général de La Maison, et Rosemau LEJAY, responsable des actions culturelles, présentent la programmation culturelle sur le territoire de la Communauté de communes. La Maison a le label arts en territoire. 8 spectacles vont avoir lieu dans les mois à venir. D'autre part, des bus sont mis à disposition pour amener les habitants du territoire voir les spectacles à Nevers.

### Convention pour le CLEA

N° 2021-133

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que, suite au bilan présenté en Commission Culture du mercredi 15 septembre 2021, celle-ci propose le renouvellement du Contrat Local d'Education Artistique, par le renouvellement de la convention sur 2021-2023.

Suite au Comité de Pilotage du CLEA, le lundi 20 septembre dernier, en présence de M. Caillot, Mme Bertrand, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté et l'Education Nationale. Tous les membres ont proposé le renouvellement de la convention du CLEA pour 2021-2023, à budget constant.

La DRAC BFC renouvelle son soutien financier avec 30 000 euros par année scolaire.

La proposition de convention est présentée.

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité,**

- approuve le renouvellement du **Contrat Local d'Education Artistique** sur la période 2021-2023,
- autorise M. le Président à demander à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté une subvention à hauteur de 30 000 euros **pour l'année scolaire 2021-2022.**

### Partenariat pour le CLEA avec le Conseil départemental de la Nièvre

N° 2021-134

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que, avec les nouvelles élections du Conseil Départemental et le renouvellement du CLEA, un rendez-vous avec les nouveaux élus a eu lieu ce jeudi 21 octobre, afin d'échanger avec le CD58, sur sa participation à la signature de la nouvelle convention du CLEA.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- autorise M. le Président à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Nièvre, pour le CLEA
- propose au Conseil Départemental de la Nièvre de devenir partenaire du CLEA pour la convention 2021-2023.

## Conseillers numériques

M. Maggiar, membre du bureau et référent pour le numérique, rappelle le dispositif des conseillers numériques.

M. Patrick Marmion, directeur de la Mission numérique, présente l'organisation et les 3 conseillers numériques intervenant sur le territoire de la Communauté de communes, qui se présentent individuellement.

Les Conseillers Numériques France Services sont :

- Arnaud BOURSILLON,
- Christophe MOQUET,
- Cécile NABOT,

en complément de Mme Ségolène DE LA ROCHE SAINT-ANDRE.

Deux réunions ont eu lieu concernant la répartition géographique des conseillers numériques et de leur périmètre d'intervention.

Le Conseil départemental nous a transmis une convention relative à ce dispositif.

La proposition de convention est présentée.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,** valide la convention avec le Conseil départemental de la Nièvre relative aux conseillers numériques **telle qu'annexé à la** présente délibération.

## Energie

### Marché groupé avec le SIEEEN – électricité

N° 2021-136

M. David Bongard explique que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs de l'électricité de la CCBLM sont passés en tarifs déréglés étant donné qu'elle a plus de 10 agents et que son budget dépasse 2 millions d'euros.

La CCBLM a l'obligation de réaliser une mise en concurrence pour la mise au point d'un contrat avec un fournisseur d'énergie.

Par délibération du 16 janvier 2020, la CCBLM s'est engagée avec le SIEEEN (coordonnateur du groupement) pour la mise en concurrence et la gestion du marché / accord-cadre pour l'achat d'énergie pour la période 2021-2023. Le marché est rentré en application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les frais de fonctionnement à verser au SIEEEN sont de l'ordre de 150 à 200 € par an. Ce montant est défini par rapport à notre consommation annuelle.

Cela permet d'obtenir un tarif avantageux puisque groupé avec de nombreuses collectivités, et une gestion administrative simplifiée.

Le SIEEEN nous demande de nous engager à nouveau pour participer à leur appel d'offre pour un marché groupé d'énergie pour la période 2023-2025.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,** approuve l'engagement de la CCBLM auprès du SIEEEN pour la période de fourniture d'électricité 2023-2025.

## Déchets ménagers

M. Jean-Paul MARGERIN, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que le marché de collecte des sacs roses, des sacs jaunes et des bio déchets actuels avec l'entreprise ECT arrive à son terme au 31 décembre 2021.

La tournée actuelle, qui couvre les territoires des ex CC Sud Morvan/Portes Sud du Morvan/Entre Loire et Morvan, sera étendue à l'ex CC du Bazois.

Le camion actuel pour la collecte du Bazois sera repris par le prestataire.

Deux agents de la CCBLM chauffeurs rippeurs ont été consultés pour être repris par l'entreprise qui sera titulaire du marché, par voie de détachement, à des conditions statutaires et financières au moins équivalentes aux conditions actuelles.

La durée du marché sera de 5 ans, avec une prolongation de 1 année supplémentaire possible.

Suite à la réception des offres, une rencontre avec l'entreprise a été organisée pour éclaircir certains points et négocier avec l'entreprise.

#### Proposition de base négociée :

« Titulaire du marché actuel, nous souhaitons poursuivre notre partenariat avec la Collectivité. Suites aux échanges menés lors de la réunion de négociation, *tel que le prévoir l'article 8 du Règlement de consultation*, du 05 octobre dernier, nous vous proposons une nouvelle offre commerciale tenant compte des éléments suivants :

- Réajustement du dimensionnement du service, impactant les coûts de fonctionnement matériel (gazole, entretien) et de personnel (remplacement notamment),

- Réajustement des coûts de personnel : *suite à un changement d'affectation d'un agent, les coûts d'ancienneté sont modifiés en conséquence pour le nouvel agent titulaire,*

- **Prise en compte d'un second dépôt** pour le circuit réalisé sur le secteur de Châtillon (base prévisionnelle = site actuel utilisé par la régie),

- Les délais entre la notification du marché et le démarrage des prestations étant extrêmement courts, ils ne permettent pas la livraison des véhicules neufs avant le 1er janvier 2022 et imposent le recours à des *véhicules provisoires*. *Afin de limiter l'impact financier de la location*, nous avons fait le choix de réutiliser les véhicules actuellement affectés au service pendant cette période de transition plutôt que de recourir à des véhicules plus performants en location (amortissement déjà réalisé, aucun frais supplémentaire de location). En réunion, nous avons informé la Collectivité que les délais habituels ont été allongés, soit une livraison des véhicules neufs ré-estimée à octobre 2022. La Collectivité a souhaité ne pas supporter, dans le cadre du présent marché, *les coûts d'amortissement des véhicules neufs pendant la période de transition (janvier à octobre 2022)*. Sans coût spécifique de location (réutilisation des véhicules actuels moins performants que les véhicules attendus), **les coûts d'amortissement** sur cette période ont été déduits du coût du service et proratisés sur la durée du marché. »

**La proposition négociée s'établit donc à 680 499,96 € TTC, contre 717 067,56 € TTC initialement, soit une remise négociée de - 36 567,60 € TTC par an.**

#### Les mêmes propositions de base, plus :

« Nous vous proposons une offre variante basée sur une modification du planning, rééquilibrage des circuits existants, et **l'organisation en double**-poste. Cette variante implique une ouverture des exutoires pour vidage **jusqu'à 20H minimum**. »

Soit un montant de **656 194,20 € TTC par an, représentant une économie de - 60 873,36 € TTC par an, par rapport à la proposition initiale de 717 067,56 € TTC.**

Marché de collecte
Récapitulatif des propositions

Par an	Montants TTC				
	Montant	Différence prix actuel	%	Différence offre initiale	%
Prix actuel + régie communautaire (*)	638 557,32 €				
Offre initiale ECT	717 067,56 €	78 510,24 €	12%		
Offre remise ECT base	680 499,96 €	41 942,64 €	6,6%	- 36 567,60 €	- 5,1%
Offre remise ECT option (**)	656 194,20 €	17 636,88 €	2,8%	- 60 873,36 €	- 8,5%

(\*) Prix actuel : 487 807,32 € + régie Bazois : 150 750 € avec des camions en fin de vie et bennes partiellement poreuses

(\*\*) Ne peut s'appliquer qu'après livraison des Camions neufs et ouverture exutoires à horaires différés

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Président à signer le marché de collecte des déchets ménagers **avec l'entreprise ECT**.

Mise aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour	N° 2021-138
--	-------------

M. Jean-Paul MARGERIN, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que, lors du dernier conseil communautaire, l'avant-projet définitif a été validé pour un montant global de 297 000€ TTC.

Suite à une rencontre sur place le 29/09/2021 avec des élus de la commission Déchets ménagers et le SIEEEN, maître d'œuvre, le Dossier de Consultation des Entreprises nous a été remis pour publier le marché dès que possible.

Il faudra prévoir environ trois semaines de fermeture de la déchetterie pour la réalisation des travaux.

Leur proposition comprend les mêmes éléments réactualisés que l'APD présenté au dernier conseil, pour un coût objectif de 286 400 € et des options à déclencher selon les résultats du marché.

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, approuve le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de mise aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour.

Régularisation de la REOM	N° 2021-139
---------------------------	-------------

M. Jean-Paul MARGERIN, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la commission réclamation s'est réunie le 16 septembre dernier. Des régularisations sont à prévoir.

Le tableau des régularisations est présenté.

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité, valide** les régularisations telles que présentées dans le tableau joint à la présente délibération.

Mme Marie-Claire Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que le dossier de Madame STRIESKA pour le compte de l'entreprise « Chalet Bernadette » ayant comme activité la location de logement nécessite une correction sur la délibération du conseil communautaire du 21/05/2021.

Sur son dossier, il est en effet mentionné 8 140 € HT de dépenses éligibles, or dans ce cas de figure, il s'agit de 8 140 € TTC de dépenses éligibles. C'était la seule entreprise dans ce cas, car pour sa comptabilité, l'entreprise n'est pas assujettie à la TVA. Il est proposé de modifier la délibération dans ce sens.

Nom/prénom	Entreprise	Activité	Commune	Nom du projet	Catégorie	Montant TTC	Subvention à 40 %
STRIESKA Dominique	Chalet Bernadette	Gîte	Saint-Honoré les bains	Réaménagement et décoration du bien locatif	Investissement	8 140 €	3 256 €

Mme Strieska ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire **approuve l'attribution de la subvention de 3 256 € à l'entreprise Chalet Bernadette pour un montant éligible de 8 140 € TTC.**

Voix pour 59, abstention 0, contre 0

### ZAE de Cercy-la-Tour

Mme Marie-Claire Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'une réunion a eu lieu concernant l'aménagement de la ZAE de Cercy-la-Tour. Les premiers résultats du diagnostic préventif aux fouilles archéologiques sur la deuxième tranche de la zone montrent que la parcelle sera aménageable sans fouilles complémentaires sauf au nord-est de la parcelle. Le projet d'aménagement peut se réaliser tel que prévu.

Néanmoins le porteur de projet a d'autres contraintes qui ont vu le jour dernièrement. Des études complémentaires sont nécessaires pour connaître la faisabilité du projet et l'engagement de l'entreprise.

### Projet d'école de production

Mme Marie-Claire Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que le conseil communautaire du 8 juillet 2021 a validé le principe du portage immobilier du projet d'Ecole de Production. L'association « Ecole de Production du Morvan – Institut Jean Sallonnyer » a été créée (publication au journal officiel le 18/10).

La négociation est en cours avec les propriétaires du terrain pour l'acquisition de l'ancienne tuilerie « Thomas » et de ses terrains contigus.

La consultation pour l'étude de maîtrise d'œuvre sera présentée au conseil communautaire le 16 décembre ainsi que la proposition d'acquisition des biens.

Il est proposé d'envoyer un courrier à de potentiels maîtres d'œuvre pour les informer du projet et connaître leur disponibilité pour répondre au plus vite (en janvier).

Il est également proposé de demander des devis pour les études préalables pour :

- L'étude dépollution (nécessaire dans le cadre des demandes de subventions « fonds friches » et qui permettra notamment de mieux évaluer l'acquisition des bâtiments)
- Une étude de sol
- Un relevé topographique

Ces devis seront présentés au prochain conseil communautaire le 16 décembre.

Un tour de table avec les financeurs doit être organisé prochainement.

## Assainissement

### Marché de curage des ouvrages

N° 2021-141

M. Pierre Tisser-Marlot, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le service assainissement de la Communauté de Communes gère 30 stations d'épurations : il doit faire curer les stations, faire effectuer le vidage des boues et organiser des opérations d'entretien sur les réseaux d'assainissement.

Les opérations consistent en :

\*curer les postes de relevage des eaux usées : il s'agit de nettoyer l'ouvrage avec un jet sous pression pour enlever la graisse et les filasses qui se forment dans le fond.

\*vidanger les décanteurs : les systèmes de traitement des eaux usées produisent de la boue, qui s'accumule dans des ouvrages appelés décanteurs. Il faut les vidanger régulièrement, et ainsi enlever la boue. C'est le même principe que la vidange d'une fosse septique.

\*curer les réseaux d'assainissement : un réseau d'assainissement possède un taux d'encrassement, qui s'aggrave avec le temps si rien n'est fait. Des curages dits préventifs, sont organisés régulièrement pour éviter le colmatage du réseau. Il arrive que la situation nécessite un curage d'urgence, non prévu dans le programme annuel.

Jusqu'à présent, la CCBLM fait appel à diverses entreprises (actuellement SARP, ROUSSEAU, MILLOT, SITA...), en leur demandant à chaque fois un devis par opération.

Cela occasionne une quinzaine de consultations par an, et ne permet pas une réactivité suffisante des opérations. Cela prend un temps administratif important, et la négociation des prix ne peut se faire aisément.

D'autre part, le montant total annuel des dépenses, de l'ordre de 90 000 €, est supérieur aux conditions minimales de consultation sous forme de marché adapté (40 000 € par an) et rend donc la légalité de cette procédure plutôt fragile.

L'objectif est donc de lancer une consultation, avec des bordereaux de prix unitaires, sur la base d'un cahier des charges précis, comportant notamment :

- Un descriptif précis des missions et des stations concernées.
- Un quantitatif estimatif de tonnages et de cubage
- Une durée de marché de 5 années
- Une demande de dossier technique et des pénalités prévues au marché.

Il est nécessaire de lancer un marché permettant de consulter les entreprises, sur la base de tarifs contractuels.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve** le lancement de la **consultation des entreprises pour le marché de curage des ouvrages d'assainissement.**

M. Pierre Tisser-Marlot, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente les travaux à réaliser.

### Travaux de Luzy

Une partie du réseau de Luzy (Champ Baron) est sujet à l'infiltration d'eaux claires parasites permanente et à la montée en charge du fait de contre pente. Cela signifie qu'il y a également déversement d'eaux usées autour de ce réseau.

Cette partie du réseau est également plus sollicitée depuis fin 2020 avec la connexion d'Age et vie. Nièvre Ingénierie a étudié la possibilité de rénovation, et propose un renouvellement complet du réseau.

Cette opération d'investissement est inscrite au budget.

Montant prévisionnel des travaux : 45 000 €

### Travaux de Saint-Honoré-les-Bains

Une partie du réseau (route de Rémilly) est sujet à l'infiltration d'eaux claires parasites permanente et à la montée en charge du fait de contre pente. Cela signifie qu'il y a également déversement d'eaux usées autour de ce réseau.

Une casse importante a été constatée et des bêtes pâturent dans le pré concerné.

Nièvre Ingénierie a étudié la possibilité de rénovation, et propose un renouvellement complet du réseau.

Cette opération d'investissement est inscrite au budget.

Montant prévisionnel des travaux 63 000 €

Il présente le contenu de l'avant-projet (AVP) correspondant établis par Nièvre Ingénierie – Agence technique départementale pour un montant de 130 000,00 € H.T. (156 000,00 € T.T.C.). Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 8 731,34 € H.T. ( $121\,268,66 * 8\% * 0,9 = 8\,731,34$  €).

Il précise que compte tenu du montant de l'opération, ces travaux pourront être traités par procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- DECIDE de réaliser les travaux de rénovation des réseaux de collecte des eaux usées sur les communes de Luzy (Le Champ Baron) et de Saint-Honoré-les-Bains (Route de Rémilly),

- **APPROUVE la proposition d'avant-projet (AVP) pour un montant de 130 000,00 € H.T. (156 000,00€ T.T.C.) dont le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 8 731,34 € H.T.**

- **APPROUVE l'avant-projet (AVP) et le lancement de la consultation correspondants aux travaux de rénovation des réseaux de collecte des eaux usées sur les communes de Luzy (Le Champ Baron) et de Saint-Honoré-les-Bains (Route de Rémilly),**

- **AUTORISE Monsieur le Président à suivre la procédure de dévolution des travaux, à signer les marchés et les documents nécessaires à leur exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.**

Voirie

### Recrutement du maître d'œuvre pour les travaux 2022

N° 2021-143

M. Pierre Tisser-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'il est nécessaire de prévoir la mise en place de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2022.

Les visites pour les estimatifs des travaux de voirie 2022 pourront alors débuter dans le dernier trimestre 2021 afin de se laisser le temps nécessaire à un lancement des travaux fin de printemps 2022.

Ce point a été abordé en commission voirie du 06 octobre 2021. La commission voirie propose de retenir Nièvre ingénierie comme maître d'œuvre.

Coût de leur prestation : 4% du montant H.T. des travaux, 6,5 % pour les point-à-temps.

Montant prévisionnel des travaux : 1 000 000 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de retenir Nièvre ingénierie comme maître **d'œuvre pour les travaux de voirie 2022.**

Voix pour 57, abstentions 3, contre 0

#### Attribution du Fonds Collectif et Solidaire

N° 2021-144

M. Pierre Tisser-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'il a été décidé d'attribuer une participation du Fonds collectif et solidaire à certaines opérations dans le cadre des travaux de voirie 2021 au conseil du 15 avril 2021. Pour ces dossiers, il s'agit de valider le montant définitif en conseil communautaire comme prévu par le règlement de voirie.

Tamnay en Bazois :

Travaux 2021: 7 942,80 € TTC

Enveloppe 2021 : 3 234,00 € TTC

Fonds de Concours 2021 : 2 695,00 €

FCS 2021: 711,00 € (FCTVA déduit)

Ougny :

Travaux 2021 :

- purge : 5 229,60 € TTC

- 1t de PATM : 2 184,00 €

Enveloppe 2021 Ougny : 242 €

FCS 2021 : 5 996,00 € (FCTVA déduit)

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve d'attribuer le Fonds Collectif et Solidaire** selon les propositions ci-dessus.

#### Vente du tracteur

N° 2021-145

M. Pierre Tisser-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie, explique que le prix de vente du tracteur a été arrêté lors du dernier conseil communautaire à 35 000 €.

Il est proposé de passer par AGORASTORE qui est un site spécialisé dans la vente aux enchères. La commission est de 12 %.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- autorise le Président à procéder à la vente du tracteur en le mettant sur le site leboncoin pendant 2 mois pour un montant de **35 000 € à débattre** et à en négocier le prix si besoin, avant de procéder à la vente aux enchères par Agorastore

- décide de renvoyer à toutes les communes la fiche technique du tracteur.

#### Travaux de renforcement de la VC3 d'Achun

N° 2021-146

M. Pierre Tisser-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie, explique que la commune d'Achun souhaite que la CCBLM dépose un dossier FEADER « AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES VOIES COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES (EURI\*) » pour des travaux de renforcement la VC3 desservant des parcelles boisées.

La participation du FEADER peut s'élever à 80 % du montant HT des travaux, et l'ordre d'arrivée des dossiers de demande est important dans l'attribution.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour apporter les aspects techniques du dossier. Une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est donc demandée à Nièvre Ingénierie (20 h x 80 € = 1 600 € HT soit 1 920 € TTC).

#### Plan de financement prévisionnel

OPERATION Achun VC3 2022 (prévisionnel)			
---	--	--	--

Dépenses (HT)				
Investissements	HT	TTC	Financement	TTC
MOE 4%	3 160,00 €	3 792,00 €	C. C. Bazois Loire Morvan (Achun 2022)	16 690,97 €
Travaux de voirie	79 000,00 €	94 800,00 €	FEADER	65 728,00 €
		0,00 €	FCTVA	16 173,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 160,00 €</b>	<b>98 592,00 €</b>		<b>98 592,00 €</b>

TVA	16 432,00 €		
TTC	98 592,00 €		

Deux cas de figure :

- soit la subvention est obtenue et la convention AMO est intégrée à la Maîtrise d'œuvre
- soit la subvention est refusée, le projet s'arrête et l'AMO est réglée à Nièvre Ingénierie (dans ce cas, elle sera financée par le fonds collectif et solidaire).

#### **Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- approuve la décision modificative Budget Voirie suivante :  
Dépenses de fonctionnement : - **1 920€ TTC au compte 6815**  
**+ 1 920€ TTC au compte 6226**
- approuve **le financement de l'A.M.O. par le fonds collectif et solidaire en cas de non obtention de la subvention européenne**
- autorise le Président à solliciter la subvention FEADER

M. Michel Marie, Vice-Président en charge des travaux explique qu'une consultation a été lancée pour réaliser la dalle d'hivernage du Port de Châtillon en Bazois.

Le coût d'objectif de l'opération est de l'ordre de 90 000 € HT, sous la maîtrise d'œuvre de Nièvre Ingénierie. Le calendrier est très serré, les travaux doivent en principe être terminés le 31 décembre 2021, par rapport aux subventions.

Trois offres ont été déposées, la date limite étant le lundi 27 septembre à 12 h.

Il est prévu une mission de base, et ensuite deux alternatives, soit pose d'un enrobé, soit pose d'un béton.

Sur l'offre globale

Résumé	Montant
COLAS	80 000,00 €
MARION ET LONGO	83 609,28 €
MERLOT TP	56 309,84 €

PSE 1                      Accès en enrobé

Résumé	Montant
COLAS	16 665,00 €
MARION ET LONGO	33 772,70 €
MERLOT TP	16 153,40 €

PSE 2

Résumé	Montant
COLAS	24 922,74 €
MARION ET LONGO	32 341,76 €
MERLOT TP	19 433,70 €

Sur l'offre combinée      Base + PSE 1 : enrobé

Résumé	Montant
COLAS	96 665,00 €
MARION ET LONGO	117 381,98 €
MERLOT TP	72 463,24 €

Sur l'offre combinée Base + PSE 2

Résumé	Montant
COLAS	104 922,74 €
MARION ET LONGO	115 951,04 €
MERLOT TP	75 743,54 €

Selon l'analyse des offres, l'offre proposée comme mieux disante par Nièvre Ingénierie est de 75 743,54 € HT, c'est à dire Merlot TP, qui présente un dossier technique correct et équivalent aux concurrents.

Candidats	Critère N° 1 Prix 60 points	Critère N° 2 Valeur technique 20 points	Critère N° 3 Planning et délai 20 points	Total	Classement avec PSE 2
COLAS	43,31	16,84	20	80,15	2
MARIO ET LONGO	39,19	14,21	10	63,40	3
MERLOT	60,00	18,95	19	97,95	1

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, attribue le marché de travaux pour la dalle d'hivernage du Port de Chatillon-en-Bazois (solution de base avec PSE2) à l'entreprise Merlot TP pour un montant de 75 743,54 €.

## Finances

### Décisions modificatives

#### Budget général

N° 2021-148

M. David Bongard, Vice-Président en charge des finances, explique qu'une décision modificative est nécessaire pour deux aspects.

Elle concerne la maison des générations : une dernière facture a dû être soldée en 2021 (non prévu au budget) mais nous avons reçu le solde de la subvention DETR qui est supérieur au montant inscrit au budget.

La DM consiste donc à augmenter les dépenses et à augmenter les recettes du même montant sur la même opération.

Dépenses d'investissement

2313 : + 2 725 €

Recettes d'investissement

1331 : + 2 725 €

D'autre part, le camion du chantier d'insertion est en panne depuis plusieurs mois ce qui complique l'organisation quotidienne du chantier. Il est nécessaire d'en racheter un nouveau.

Coût prévisionnel : 20 000 €

Il est proposé de prendre des crédits sur l'urbanisme : 20 000 € ayant été budgétisé sur d'éventuelles révisions de documents d'urbanisme hors Cercy-la-Tour et PLUi (non réalisées à ce jour)

Dépenses d'investissement

202 : - 20 000 €

2182 : + 20 000 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la décision modificative n°2 du budget général.

#### Budget assainissement

N° 2021-149

M. David Bongard, Vice-Président en charge des finances, explique que le service assainissement a dû faire face à un imprévu sur la station de Luzy. Il a fallu en urgence remplacer la turbine (non prévu au budget). Il est proposé de prendre les crédits sur l'extension du réseau de la ZAE de Cercy qui ne va pas se réaliser comme prévu initialement.

Dépenses d'investissement  
21562 : + 29 600 €  
2315 : - 29 600 €

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité**, valide la décision modificative n°2 du budget assainissement collectif.

#### Budget voirie

N° 2021-150

M. David Bongard, Vice-Président en charge des finances, explique qu'une décision modificative est nécessaire au budget voirie pour :

- le paiement de Nièvre ingénierie pour la RSB de Poil en investissement
- le paiement de SOCOTEC pour le pont de Moulin neuf de Chatillon en investissement
- le paiement des travaux des ponts à Vandenesse en investissement et pour percevoir la DETR

Les crédits étaient prévus en fonctionnement et sont basculés en investissement.

La décision modificative est présentée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, valide la décision modificative n°2 du budget voirie **telle qu'annexée à la présente délibération**.

#### Véhicule du chantier d'insertion

N° 2021-151

M. David Bongard explique qu'un camion double-cabine, véhicule assez rare, a été trouvé en vente pour un montant de 19 900 € TTC.

C'est une Renault Master de 2015, 121 000 km. 7 places.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve l'achat du camion tel que présenté pour un montant de 19 900 €.**

#### Accueil de nouvelles populations

##### Demande de subvention au conseil départemental

N° 2021-152

Mme Marie-Claire Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, rappelle que la CCBLM a répondu à l'appel à projets « Accueillir en Massif Central » (du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2022 depuis l'avenant) financé par le FEDER, la Région Bourgogne Franche Comté et le CD58.

Compte-tenu de la crise sanitaire, le FEDER et la CCBLM ont signé un avenant pour prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2022 et modifier le plan d'actions. Il n'a pas fait l'objet d'une validation en conseil communautaire car cela n'était pas demandé par le FEDER, mais les autres co-financeurs (Région Bourgogne Franche-Comté et Conseil Départemental de la Nièvre) sont susceptibles de la demander.

Ci-dessous le nouveau plan de financement modifié suite à cet avenant :

	Plan de financement CONVENTIONNE		Plan de financement Avenant 1	
	Montant subvention	Taux d'intervention sur la base du coût total éligible FEDER	Montant subvention avenant 1	Taux d'intervention avenant 1 sur la base du coût total éligible FEDER
FEDER Massif central	73 474,35	48,99%	63 533,66	46,80%
Région Bourgogne Franche Comté	20 000	13,34%	20 000	14,73%
Conseil départemental de la Nièvre	11 500	7,67%	11 500	8,47%
Autofinancement	44 989	30%	40 728,72	30%

Des demandes d'acomptes auprès des financeurs vont être sollicitées pour les dépenses déjà réalisées.

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité,**

- valide le nouveau plan de financement ci-dessus
- autorise le Président à solliciter selon le plan de financement la Région Bourgogne Franche Comté et le Conseil Départemental de la Nièvre.

## Tourisme

### Financement du poste de Fleury

N° 2021-153

Une convention a été signée avec l'association de Sauvegarde du site de Fleury pour l'embauche de la personne en charge de l'accueil sur le site. Un agent – Denise Boot - a été recruté via un emploi aidé par la Communauté de communes BLM pour assurer l'accueil des visiteurs de Fleury et l'entretien du bloc sanitaire.

Cette embauche devant représenter une « opération blanche » pour la CC BLM, des partenaires financiers ont été trouvés :

- Commune de Biches 300€
- Commune de Brinay 300€
- Fonds d'animation cantonal, 450€
- Nièvre Attractive, 500€
- Association Site de Fleury, 1 000€

Une délibération du conseil communautaire est nécessaire pour pouvoir émettre les titres de recettes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité,**

- approuve le financement tel que présenté
- **approuve** l'émission de titres de recettes correspondant au montant ci-dessus pour les **communes de Brinay et Biches, de Nièvre Attractive et du Fonds d'animation cantonal.**

## Habitat

### Subvention OPAH

N° 2021-154

M. Michel Marie, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que conformément à la convention d'OPAH-RU du 27 juillet 2018 et à la convention de financement en investissement avec le conseil départemental signée le 27 juillet 2018, le département verse à la CCBLM une prime de 1 000€ aux propriétaires occupants engagés dans des travaux « économie d'énergie » (Habiter Mieux) et aux propriétaires engagés dans des travaux « autonomie ». La CCBLM s'engage à reverser cette prime directement aux propriétaires.

Conformément à l'avenant à la convention d'OPAH-RU du 05 aout 2021, la CCBLM verse une prime supplémentaire de 1 000 € aux propriétaires occupants engagés dans les projets de travaux d'économies d'énergies « sortir de passoire énergétique (étiquette initiale G ou F) ».

Ainsi, l'opérateur en charge du suivi et de l'animation de l'OPAH a accompagné le dossier suivant : Mr Fabrice COCHET, propriétaire occupant qui a engagé des travaux « économie d'énergie – Habiter Mieux » (VMC, Menuiseries PVC double ou triple vitrage, Extérieur, Isolation murs par extérieur, pompe à chaleur air/eau), dossier instruit par l'ANAH à hauteur de 19 500 € (notifié le 11/10/2021). Le CD 58 apporte une participation supplémentaire de 1 000 €.

La CCBLM apporte une participation supplémentaire de 1 000 € pour les projets de travaux d'économies d'énergies.

**Dans le cadre des conventions citées plus haut, CCBLM reversera une prime de 1000€ de CD58 et une prime de 1000 € supplémentaire de la CCBLM pour les projets de travaux d'économies d'énergie à Monsieur Fabrice COCHET**

Ci-dessous le plan de financement des différents financeurs

	Montants	intitulés
ANAH	<b>19 500 €</b>	Subvention Anah , (50% du montant éligible)
CD58 via CCBLM	<b>1 000 €</b>	Convention OPAH RU Luzy année 4 (en cours)
CCBLM	<b>1 000 €</b>	Avenant à la convention OPAH-RU Luzy : prime supplémentaire par la CCBLM pour des travaux d'économies d'énergies
Coût total de travaux	<b>41 138.93 € HT</b>	

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- attribue une subvention de **1 000 € à Monsieur Fabrice Cochet pour ses travaux « économie d'énergie – Habiter Mieux »**
- décide de lui reverser **1 000 € attribués par le Conseil départemental de la Nièvre.**

#### Questions diverses

Date de réunions :

- CLECT : mardi 2 novembre à 18h30
- Commission finances : mercredi 3 novembre à 14h

Vente de la maison des métiers

Point sur la vidange **de l'étang de chèvres**

Compétence mobilité

**L'ordre du jour ayant été traité, le Président lève la séance à 20h20.**

Le secrétaire de séance,

Monique BERNARD